

28/06/2024



WEBINAIRE

DÉCRYPTAGE ISO 20121:2024

On vous explique ce qui change
avec la nouvelle version de la
norme



Qui sommes-nous ?



Julie TINETTI

Consultante RSE Senior chez Ipama
*Membre du comité de rédaction
(commission de normalisation de l'AFNOR)*



Caroline DURAND-GASSELIN

Consultante RSE Sénior chez Ipama



Qui est Ipama ? Notre raison d'être



Notre ambition est d'éveiller et transformer les écosystèmes culturels, sportifs et touristiques pour des événements plus justes et plus sobres.

Les acteurs de l'écosystème événementiel, par leur capacité à mobiliser les professionnels, les territoires et les publics, **ont l'opportunité**, en adaptant leur modèle d'organisation, **d'apporter leur contribution à un monde plus soutenable**. C'est de cette conviction qu'est né **Ipama**.

Fondé en 2010, Ipama est un cabinet de conseil et de formation RSE de l'économie sociale et solidaire, agréé ESUS et certifié B-Corp.

Entreprise



Certifiée



Qui est Ipama ? Nos services



Accompagner

pour soutenir et faire progresser les acteurs de l'écosystème dans leurs engagements : accompagnement RSE individuel ou collectifs pour insuffler une démarche RSE, construction de stratégie RSE/RSO ambitieuse, mais aussi diagnostics, accompagnement à la certification ISO 20121 ou aux labels RSE, assistance opérationnelle de mise en œuvre.



Former

pour accompagner la montée en compétences des équipes : des modules théoriques et concrets pour s'approprier, piloter ou agir sur la RSE mais aussi des modèles sur-mesure adaptés à vos enjeux.



Animer

pour sensibiliser et embarquer l'ensemble des parties prenantes : fresques, workshops thématiques, tables rondes, rédactions de contenus.



Sport



Industries créatives



Tourisme



Musique et culture

Nos invité.es



**Romain
Riboud**

*COJOP Paris
2024*

Lead du groupe
de travail
international de
révision de la
Norme ISO
20121



**Pauline
Teyssedre**

*UNIMEV -
Galis*

Présidente du
comité miroir
français



**Marion
Beauvir**

*France
Congrès
Événements*

Chargée de
mission «
Destination
Innovante
Durable » RSE
et qualité



Pourquoi ce webinar aujourd'hui ?



- **Donner les grandes lignes des évolutions** entre les versions ISO 20121:2012 et ISO 20121:2024
 - **Mettre en avant les changements** que cela implique dans la mise en oeuvre de la norme
 - **Démystifier ces changements et donner le point de vue Ipama** sur les communications parfois divergentes qu'on l'ont voit circuler actuellement (!)
 - **Présenter les scénarios de certification** retenus par les principaux organismes certificateurs
- 

Sommaire



1. Pourquoi une révision ? **par Romain Riboud de Paris 2024**
2. Comment la révision s'est-elle déroulée ? **par Pauline Teyssedre**
3. En pratique, qu'est-ce qui change ? Analyse des nouveautés
4. Calendrier de déploiement par les organismes de certification
5. Témoignage par France Congrès et Événements **par Marion Beauvir**
6. Questions & réponses





1. Pourquoi une révision ?

Pourquoi une révision ?



Romain RIBOUD

PMO Impact et Héritage à Paris 2024

Lead du groupe de travail international de révision de la
Norme ISO 20121



Les 4 objectifs de la révision



Une révision portée par le COJOP et co-pilotée par la France et le Royaume-Uni autour de 4 objectifs :

1

Réaligner la norme avec les Objectifs de Développement Durable de l'ONU et les principaux standards internationaux (CSRD, ...)

2

Renforcer les exigences RSE, d'évaluation de l'impact, et accompagner vers l'obtention de résultats concrets.

3

Clarifier les exigences des processus de certification

4

Rendre la norme ISO 20121 plus accessible et plus compréhensible.



2. Comment la
révision s'est-elle
déroulée ?

Comment la révision s'est-elle déroulée ?



PAULINE TEYSSEBRE

Groupe GALIS - Fabrik' Responsable UNIMEV

Présidente du comité miroir français chargé de la
révision de la norme ISO 20121





3. Quels sont les changements principaux dans le texte de la norme ?

Les 2 types de contenus de la une norme ISO 20121

LES EXIGENCES

“faut / doit”



LES RECOMMANDATIONS

“il convient de” (etc.)

→ Dans le texte

→ Dans les annexes

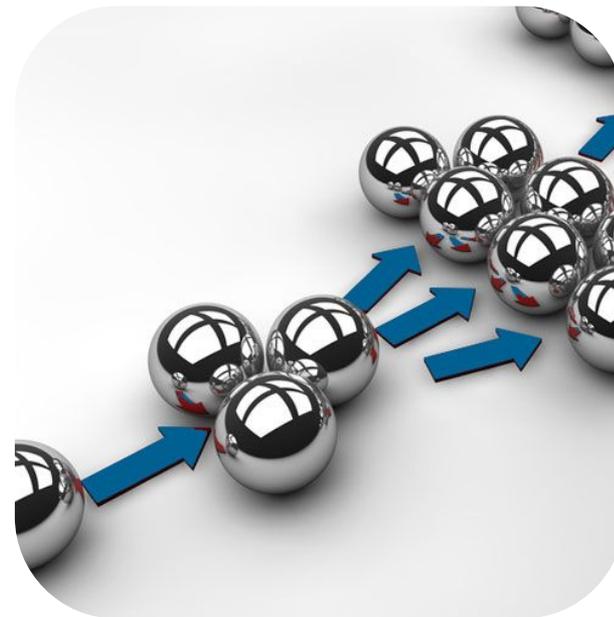


Les principaux changements dans les EXIGENCES

Prendre en compte son impact afin de laisser un héritage positif

+ Chapitre 4.1 : « L'organisme **doit** déterminer les enjeux internes et externes pertinents par rapport à sa finalité, (...). Cela **doit** comprendre une appréciation de ses impacts sociaux, économiques et environnementaux.

+ Chapitre 5.2 : engagement à prendre en compte et évaluer l'héritage de l'événement

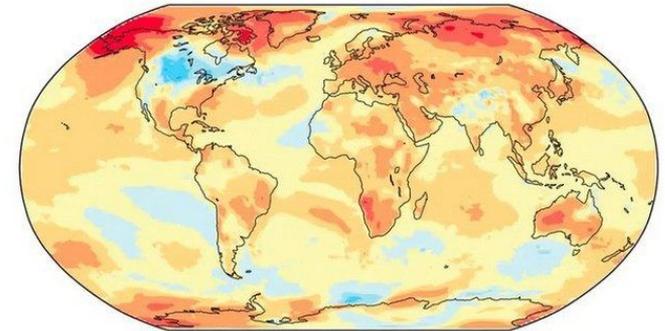
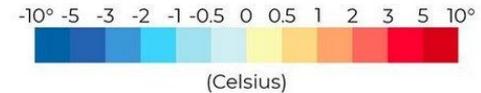


Obligation d'analyser les effets du changement climatique (atténuation ou adaptation) sur le contexte dans lequel l'organisation évolue.

+ Chapitre 4.1 : « L'organisme **doit** déterminer si de tels enjeux découlent des changements climatiques. »

Global surface temperature rise

2019 surface-air temperature anomaly, compare to 1981–2010 average.



Suppression de l'obligation d'avoir des procédures

4

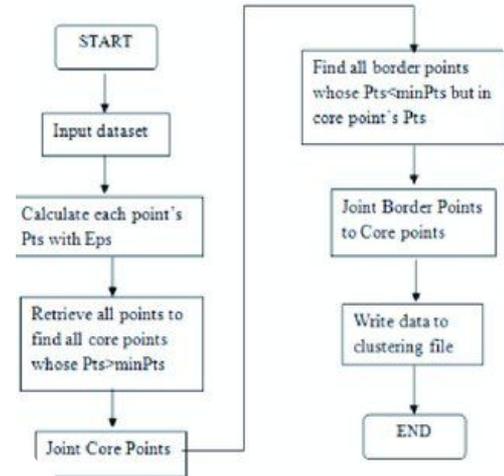
Prise en compte des besoins des petites organisations via moins de procédures formelles à rédiger

+ Chapitre 4.2 + 6.1.2 + 6.1.3 : Il n'y a plus aucune d'exigence de procédures dans l'ensemble des normes de management ISO revues, mais l'organisation doit identifier ses processus

La norme spécifie qu'il est à la charge de chaque organisation de choisir de quelle manière elle souhaite documenter ses processus.

+ Chapitre 8.1 : "Le niveau de disponibilité des informations documentées **doit** être suffisant pour avoir confiance dans le fait que les processus ont été suivis comme prévu."

+ Chapitre 4.4 : "Chaque organisme **peut** choisir la manière la plus appropriée pour établir, maintenir, communiquer et améliorer en continu son système de management responsable appliqué à l'activité événementielle."



Obligation de prendre en compte l'impact de la réponse aux AO pour les petites structures

+ Chapitre 8.3 : “Le processus d’appel d’offres et de demande de candidature **doit** être élaboré pour assurer qu’il peut être traité jusqu’à son terme par les petites entreprises.”

→ Précisions en annexe B



Obligation d'aligner les activités des sponsors sur les objectifs de développement durable

+ Chapitre 4.2 : **apparition des partenaires et/ou sponsors dans la liste des parties prenantes à prendre en compte**

+ Chapitre 8.3 : *“Il **convient** de considérer les sponsors et autres organismes offrant des produits ou services en nature comme des fournisseurs. Les activités, produits et services publicitaires offerts par des sponsors **doivent** être alignés sur les principes, objectifs et valeurs de développement durable de l'organisme ou de l'événement.”*

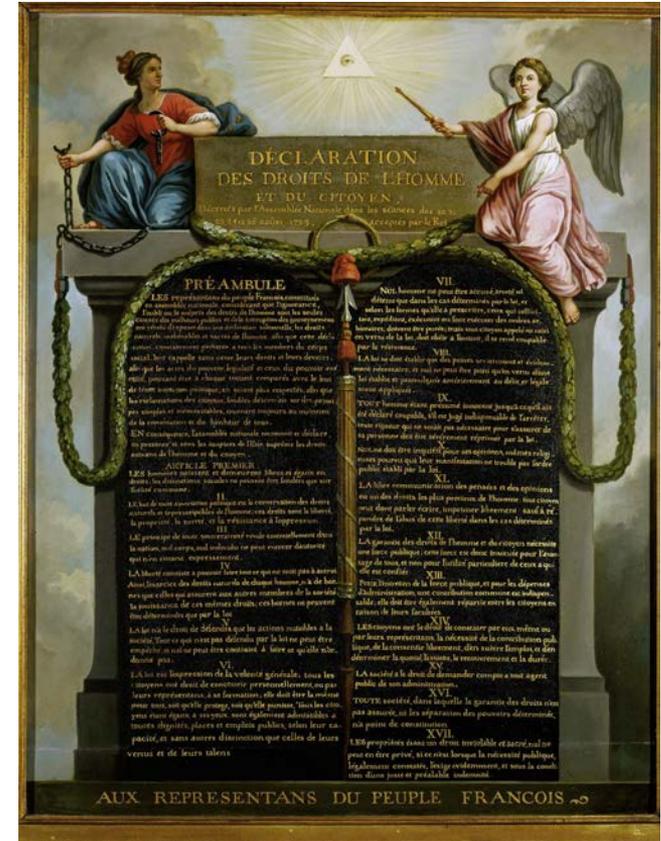


Renforcement du travail sur la finalité et la mission de l'organisation

+ Chapitre 4.5 : “L’organisme **doit** définir et documenter son intention, sa mission, ses intérêts économiques, sociaux et environnementaux, ses risques et les valeurs fondamentales.”

Mission = description de vos activités / Intention = Raison d’être, pourquoi votre organisation existe

+ Chapitre 5.2 : référence à la finalité de l’organisme dans la politique



Apparition de la notion de greenwashing et de l'obligation de ne pas y recourir

+ Chapitre 7.4 : *“Pour communiquer de manière responsable, l'organisme **doit** s'assurer qu'aucune information n'est transmise avec l'intention d'induire le public en erreur sur l'impact environnemental et social d'un produit ou d'un service, ainsi que sur sa qualité; ou sur la réalité de l'approche de l'organisme en matière de développement durable, et ce, peu importe la façon dont l'information est communiquée.”*



La direction doit mener la revue de direction

+ Chapitre 9.3.1 : *“Ces revues **doivent** être menées par un ou plusieurs représentants de la direction de l’organisme.”*

REVUE DE DIRECTION



rock | #23396623



Les principaux changements dans les RECOMMANDATIONS

Nouveautés dans les recommandations

DANS LE TEXTE

- + **Prise en compte les ODD** pour déterminer ses enjeux, possibilité de réaliser une matrice de double matérialité (**CSRD**), lien avec les **Accords de Paris**
- + **Révision des définitions** : mention de nouveaux enjeux : économie circulaire, responsabilité digitale...
- + **Renforcement de l'importance des résultats** (objectifs court, moyen et long terme...)
- + **Liste des parties intéressées plus exhaustive**

DANS LES ANNEXES

- + **Annexe A** : Récapitulatif des chapitres exigeants des documents de preuves
- + **Annexe B** : + de détails notamment sur la sélection des fournisseurs potentiels
- + **Annexe C** : Focus reporting
- + **Annexe D (nouvelle)** : Droits humains et droits de l'enfant



→ Clarification des exigences

Chapitre 8.3 presque totalement réécrit en apportant des précisions sur ce qu'est une démarche d'achats responsables

“L'organisme doit demander, le cas échéant, aux fournisseurs et aux autres parties intéressées pertinentes d'apporter les preuves du respect des exigences de développement durable dans le cadre du processus d'achats responsables (...)”

→ Importance du suivi des fournisseurs

Chapitre 8.3 : “Il convient de continuellement surveiller la conformité du fournisseur à ces exigences”



4. Calendrier de déploiement par les organismes de certification

Les modalités d'audit et le passage à la version 2024

Réponse variable selon l'organisme certificateur et la situation de votre organisation. Poser la question à votre organisme certificateur.

◆ **Organisations certifiées en version 2012 avant mai 2024**

→ si audit déjà planifié : possibilité de choisir (AFNOR & SGS → 31/12/2024 // BSI → 31/03/2027)

◆ **Organisations qui ont débuté leur processus de certification en version 2012**

→ fin du processus en version 2012 pour AFNOR & BSI, au choix pour SGS. Puis version 2024 obligatoire (AFNOR & SGS → 01/01/25 // BSI → 01/04/25)

◆ **Organisations qui vont débiter leur processus de certification (à partir de juin 24) :**

→ AFNOR & SGS → version 2024 imposée // BSI → version 2024 dès le 01/04/25



5. Témoignage de France Congrès et Événements



MARION BEAUVIR

France Congrès Evénements

Chargée de mission « Destination Innovante
Durable » RSE et qualité



Pré-requis Destination Innovante Durable : certification ISO 20121



Alignement sur les ODD : Amplifie notre cohérence avec les enjeux internationaux, facilitant l'introduction dans la démarche DID et se positionne sur des défis plus actuels



Obtention simplifiée : L'aspect simplificateur permet de se concentrer sur les plans d'action et favorise la diffusion des bonnes pratiques au sein de la communauté DID



Valorisation de l'héritage immatériel et matériel : Constitue un atout majeur pour le développement économique touristique local, en complémentarité avec la norme et Destination Innovante Durable



Exigences accrues d'évaluation : Renforce les mécanismes de mesure dans la version 2 du référentiel DID, enrichissant ceux déjà existants dans la version 1

MERCI !



QUESTIONS & RÉPONSES



Merci !



33 (0)5 47 74 80 99
contact@ipama.fr
52 rue de la paix - 33150 Cenon

BORDEAUX - PARIS - NANTES - STRASBOURG - RENNES - MARSEILLE
www.ipama.fr